Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 7 **Lausanne, 1er Avril 1859** **IVe Année**

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** — **Bibliographie.** *(Fortifications Noizet, Brochures.)* — **Sur les attelages d'artillerie.** — **Les armées coloniales de la Hollande.** — **Nouvelles et chronique.** (Corresp. de *Genève* sur la zône neutralisée de Savoie.)

CANONS RAYÉS

Les Anglais ont aussi leur canon rayé, et, après l'avoir d'abord entouré d'un profond mystère, aujourd'hui ils en font grand bruit dans la presse et dans le Parlement.

Un journal industriel, le *Mechanic's Magazine,* vient de nous dire en quoi consiste cette invention, si invention il y a, et bien qu'on reconnaisse dans la description qu'il en a donnée qu'elle n'a pas été faite par un homme du métier, elle en dit cependant assez pour que ce fameux secret soit désormais éventé. Voici ce qu'on lit dans cette feuille :

« Le gouvernement déploie un zèle parfaitement inutile pour faire un secret du canon de M. Armstrong. Le gouvernement a supprimé la demande régulière que M. Armstrong avait faite pour prendre un brevet d'invention, et s'est mis dans la nécessité de demander de cet acte un bill d'indemnité au Parlement, la loi de 1852 refusant un si grand pouvoir. Si nous imaginions qu'il fût possible au gouvernement d'empêcher les puissances étrangères de rien savoir de ce canon, nous nous garderions bien de dire ce que nous en savons nous-mêmes. Mais ce n'est qu'un vain rêve. L'argent russe ou français abonde toujours dans ce pays pour pénétrer des secrets bien plus importants que celui-là, et d'ailleurs nous savons trop bien qu'à défaut d'argent, le gouvernement qui s'ingénie si souvent à cacher les choses au public anglais est lui-même le tout premier à les révéler aux étrangers pour peu qu'ils montrent le désir de les connaître. Parfaitement éclairés par l'expérience, nous ne pouvons regarder toutes les manœuvres officielles pour mettre la lumière sous le boisseau que comme un défi jeté à la presse, et nous ressentons cette fois comme en beaucoup d'autres quelque vanité à montrer que la presse anglaise peut faire autant pour renseigner son pays que l'argent pour informer l'étranger. Il a été affirmé la semaine dernière par un journal que le mystère de ce fameux canon est devenu le secret de la comédie, et cela depuis longtemps, mais cependant nous n'avons encore vu publier nulle part aucune description de cette arme, et s'il en